



**AVIS DE CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC  
N°22/047  
Direction territoriale du Havre**

Le Grand Port Fluvio-Maritime de l'Axe Seine (GPFMAS) a mis en œuvre une procédure de publicité en vue de l'attribution d'un titre autorisant l'occupation de dépendances du domaine public situées Chaussée Pondichéry et Quai de l'Escaut sur la commune du Havre, dont la référence Haropa Solutions est le n° 5595 et en vue d'être utilisées pour l'exploitation d'un bureau et d'un atelier de travaux sous-marins.

A l'issue de la procédure de publicité, la Société TRASOM, Quai de l'Escaut – 76600 LE HAVRE, SIREN n°367 500 261 est la seule à avoir présenté un projet d'implantation.

Le GPFMAS et la Société TRASOM ont conclu une Convention d'Occupation Temporaire n° 22-270 portant sur les dépendances susvisées le 12/08/2022.

Description des dépendances :

- Une surface de hangar d'une superficie de 701,75 m<sup>2</sup>
- Un plan d'eau d'une superficie de 384 m<sup>2</sup>.

Durée de la convention : 3 ans à compter du 01/07/2022.

Toute demande de renseignement complémentaire, et notamment toute demande de consultation de la convention n° 22-270 dans le respect des secrets protégés par la loi, peut être formulée au Service Relations Clients – Tel : 02.32.74.69.31 – adresse email : [clientzip@haropaport.com](mailto:clientzip@haropaport.com)

Cette Convention d'Occupation Temporaire est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux (2) mois à compter de la publication du présent avis.